

— M. le Dr Jacquemier a lu (séance du 2 décembre) un travail ayant pour titre *des Épaules du fœtus, considérées comme cause de dystocie dans la présentation de l'extrémité céphalique*. Les épaules et la partie supérieure du tronc du fœtus, par le fait d'un développement considérable, mais normal, peuvent-elles, dans quelques cas, contrairement à l'opinion universellement reçue, devenir, dans la présentation de l'extrémité céphalique, un obstacle sérieux à la terminaison de l'accouchement? En d'autres termes : 1° Faut-il ranger le volume des épaules retenues à l'entrée du bassin parmi les causes qui peuvent arrêter la tête dans le trajet qu'elle a à parcourir du détroit inférieur à la vulve? 2° Après la sortie spontanée ou artificielle de la tête au dehors, les épaules peuvent-elles mettre à la sortie du tronc un obstacle tel qu'il soit impossible à l'utérus seul, ou secondé par les moyens en notre pouvoir, de le débarrasser au moins aussi promptement que l'exige la situation présumée de l'enfant? Telles sont les questions que l'auteur s'est proposé d'examiner dans ce mémoire. Des faits et considérations émis dans ce mémoire, l'auteur a déduit les conclusions suivantes : 1° Dans la présentation de l'extrémité céphalique, les épaules du fœtus peuvent, dans des cas exceptionnels (moins rares qu'on ne le suppose), devenir une cause très-sérieuse de dystocie. 2° Ces cas exceptionnels se rapportent en général à des fœtus très-développés, surtout à la prédominance du volume du tronc sur la tête. 3° Les deux variétés de dystocie par le volume des épaules, admises autrefois, sont réelles, et doivent être conservées. 4° Lorsque la tête est retenue dans le fond de l'excavation pelvienne par les épaules arrêtées au détroit supérieur, le forceps, bien qu'en réalité irrationnel, est peut-être la seule ressource pratique qui reste. 5° Lorsque la tête est dehors, les tractions sous les aisselles, même énergiques, ne font pas courir de dangers sérieux à l'enfant, mais elles sont assez souvent insuffisantes ou inapplicables. 6° Le dégagement successif des deux bras est de nature à faire conserver des espérances qu'une expérience ultérieure peut seule justifier.